



La " CHARTE " Prest'House

En adhérant à PREST ' HOUSE, les Entreprises choisissent de porter son label qualité en matière de bonnes pratiques et de bon achèvement des prestations à réaliser.

Les Entreprises adhérentes s'engagent sur

La Compétence,

- justifier des formations, diplômes, expériences, certifications, notoriété,...
- justifier de toutes les assurances professionnelles et de leurs acquittements réguliers,
- justifier des garanties liées aux activités de l'entreprise (décennale, ...),
- informer l'Apporteur d'affaires de l'utilisation éventuelle de sous-traitants et, dans ce cas, fournir tout document relatif à l'intervention du sous-traitant notamment le contrat de sous-traitance et les contrats d'assurance du sous-traitant.

La Réactivité,

- répondre dans de brefs délais à toutes demandes si mission acceptée (devis, dépannage,...),
- être accessible vis à vis des demandeurs de prestations,
- avoir son centre d'exploitation à proximité du lieu d'intervention.

L'Efficacité et Qualité,

- produire des documents clairs et adaptés (devis avec le détail des prestations vendues, facture avec le détail des prestations réalisées,...),
- réaliser des prestations selon les règles de l'art conformes aux règles et normes en vigueur,
- répondre aux engagements des critères techniques,
- avoir une tenue générale des salariés intervenants.

La Compétitivité des prix,

- proposer les prix du marché conforme aux prestations demandées,
- être conscient de la mise en concurrence entre entreprises,
- produire des documents clairs et adaptés, devis et factures détaillés,...

L'Accompagnement personnalisé durant toute la mission,

- conseiller, assister dans les démarches administratives,
- suivre et tenir un chantier pendant toute sa durée (propreté des lieux, respect de l'environnement, respect du voisinage),
- être disponible aux côtés du client.

Toute l'équipe PREST'HOUSE